

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/26 A 20 H 00

L'an deux mil vingt-six, le mercredi trois juin,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi vingt-neuf mai deux mil vingt six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GAUTIER, Maire.

Présents : Marc GAUTIER - Sylvène GRANDJEAN - Patrice SAULE - Catherine VARVAT – Jean-Pierre AUGER– Marie-José POPINEAU –Sabine COSTE - Joëlle CLARET – Sandrine GELY - Catherine AUGER - DAVIS Antony - Florian BOUTEILLER

Absents / Excusés : Pascal SERVAIS (pouvoir donné à Jean-Pierre AUGER) – Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Catherine VARVAT) - Alexandre VICHERD-BIROUILLE (pouvoir donné à Patrice SAULE)

Formant la majorité des membres en exercice.

Validation CR du conseil du 04/05/2026 : UNANIMITÉ

20 H 00 : Début de la réunion

Intervention de l'AADEC en début de séance

Il est présenté aux élus les différentes missions de l'association dans les domaines suivants : services aux familles, soutien de projets pour le développement local, organisation d'animations diverses (Passe-Montagne, pucier....) et soutien de la culture (cinéma des Entremonts, accueil des résidences artistiques et location de la salle Notre Dame entre autre).

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES / FONCIER – Subvention classe de mer 2026

Mme Sylvène GRANDJEAN, adjointe aux affaires scolaires, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est prévu de participer au financement de la classe de mer qui aura lieu du 15 juin 2026 au 20 juin 2026.

Afin que tous les enfants puissent participer à ce séjour, il est proposé que les deux communes de Saint Pierre d'Entremont Isère et Savoie participent à hauteur de 100 € par enfant, sachant que pour la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère, 55.5 enfants sont concernés (il est précisé que les 0,5 correspondent à des familles séparées qui vivent à St Pierre Isère et à St Pierre Savoie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EST D'ACCORD** pour une subvention de 100 € par enfant domicilié sur Saint Pierre d'Entremont Isère, soit un montant total de **5 550 €** ;

- **PREND NOTE** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026 ;

Vote

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / FONCIER – Amicale des sapeurs pompiers volontaires du centre de secours de Chartreuse Nord - Participation financière 2026

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la demande des sapeurs pompiers volontaires du centre de secours de Chartreuse Nord, demande d'une aide financière aux quatre communes concernées par leurs interventions (Saint Pierre d'Entremont Isère, Saint Pierre d'Entremont Savoie, Corbel et Entremont Le Vieux).

M. le Maire rappelle que le conseil avait pris en charge une partie de la cotisation assurance de l'amicale correspondant à l'année 2025 et demande aux membres du conseil leur autorisation pour une participation correspondant à l'année **2026**.

Compte-tenu de l'importance d'assurer les sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident, et au vu du tableau de répartition de la cotisation entre les quatre communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge une partie de la cotisation d'assurance au titre de l'année 2026 pour un montant total de **294.28 €** ;
- **PREND NOTE** que l'amicale ayant déjà réglé cette cotisation, ce montant sera reversé directement à l'Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires du Centre de Secours de Chartreuse Nord ;
- **AUTORISE** M. le Maire à établir le mandatement correspondant sur l'exercice 2026 ;

Vote

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de **6** commissaires titulaires et de **6** commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

M. le Maire précise que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du conseil municipal. Cette liste doit être en nombre doubles, ce qui signifie que cette liste doit comporter 24 noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DRESSE** la liste de présentation de 24 noms (cf. liste jointe en annexe)
- **PREND NOTE** que dans cette liste, **6** commissaires titulaires et **6** commissaires suppléants seront désignés par le directeur des services fiscaux.

Vote

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

DOSSIERS EN COURS ET INFORMATIONS DU MAIRE

Restitution de la mission d'expertise sur la filière équestre « secteur Montagne Nord »

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du document de restitution établi par le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) suite à la réunion qui s'est déroulée le 16/02/26.

Il en ressort notamment pour la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère les points suivants :

- Des barres d'attache pour les chevaux seront mis en place au Planolet, à Saint Philibert et à la Ferme du Reset ;
- Les sentiers qui seront empruntés seront ceux qui sont répertoriés via le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ; Il est précisé que le PDIPR est une compétence obligatoire des Départements dont l'objectif est de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée.

Déplacement des containers du tri sélectif du Bourg

Le conseil municipal est informé du compte rendu effectué suite à la visite sur place de la gestionnaire du service Déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), en présence de M. Gautier et M. Saule.

Il est proposé de déplacer le point de tri sélectif du Bourg (situé vers l'Office de Tourisme) à côté de l'ancien atelier de M. Daniel Brun (sous réserve de son accord).

Il est prévu également d'aménager le point de tri sélectif situé au croisement de la route départementale 102 B et la route du Château ainsi que la mise en place d'une colonne papier avant le pont « Isère – Savoie ».

QUESTIONS DIVERSES

Sécurité et prévention du risque incendie dans les locations saisonnières

Il est donné lecture d'un texte de l'Assemblée Nationale (ci-joint en annexe).

Il est rappelé que, selon la déclaration effectuée par le loueur (meublé de tourisme, chambre d'hôtes, chambre chez l'habitant....) certaines obligations sont à respecter.

Compte Rendu de réunions et AG par les conseillers municipaux

Chaque conseiller ayant assisté à une réunion de commission ou groupe de travail fait un résumé de ceux-ci à l'assemblée ainsi que pour les assemblées générales qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du conseil.

Manifestations diverses

Les prochaines manifestations prévues sont les suivantes :

- Raid à vélos adaptés le 10/06/26 à Saint Même
- Définoise le 20/06/26 avec un pot d'accueil le matin offert par les deux municipalités de St Pierre d'Entremont
- Inaugurations diverses...

Sécurité routière et problème de vitesse

Il a été évoqué la possibilité de mettre des ralentisseurs sur différentes voies de la commune.

L'étude est en cours concernant les types et modèles pouvant être installés ainsi que la réglementation à respecter en fonction des voies impactées (voies communales, routes départementales en agglomération notamment).

LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 45